L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 MARS 1862.

G. F. WEISSE, F. LEMERY, E. DUFOUR, G. CASEY. Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans:

MERCREDI MATIN, 26 MARS.

Les annonces livrées après SEPT HEURES du soir ne seront pas insérées.

ABONNÉS A LA SEMAINE.—On s'abonne avec les porteurs à raison de 25 cents par semaine.

On trouvera plusieurs avis français à la dernière colonne de la page anglaise.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, au coin des rues St-Charles, du Bayou et St-André—Meubles, argenterie, glaces, pianos, [illegible]

Par M. Barnett jr, au coin des rues de M. Jouillard, rue Royale, entre Toulouse et St-Louis—Bijouterie.

Par G. Léaumont, Blache & Co, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de Chartres—Souliers et habillements.

Les nominations.

Le général Lee, dont nous avons annoncé la nomination comme commandant en chef des forces de terre et de mer est un officier d'un grand mérite. Le général Scott avait la plus haute opinion de ses talents, car quand on lui reprochait de ne pas marcher sur Richmond aussi facilement qu'il avait jadis marché sur Mexico, il répondait que ceux qui l'avaient conduit à Mexico étaient précisément ceux qui l'empêchaient d'arriver à Richmond, faisant principalement allusion à Lee qui lui avait servi de chef d'état-major dans la guerre du Mexique. Comme officier du génie, le nouveau commandant a des connaissances très étendues. C'est à lui qu'on doit l'organisation des moyens de défense en Virginie, les fortifications des approches de Richmond; et c'est lui que le gouvernement a envoyé, après la prise de Port Royal par les Fédéraux, fortifier Charleston et Savannah.

Cette nomination a été accueillie avec satisfaction dans l'armée, parce qu'on estime autant Lee pour son caractère que pour ses talents. Il ne s'est jamais mêlé activement à la politique et il est par de telles alliances avec les coteries. Le seul défaut qu'on lui reproche est un peu trop de prudence. Dans un général d'armée ce serait un inconvénient, car l'audace est un grand élément de succès. Mais pour un commandant en chef qui doit diriger de son bureau les opérations, la prudence, même exagérée, ne peut être considérée que comme une excellente qualité. Un peu plus de prudence et de prévision nous eût évité les désastres du Kentucky et de la Caroline du Nord. Nous pensons d'ailleurs, que le général Lee saura laisser aux commandants des corps d'armée la latitude nécessaire pour tirer le meilleur parti de leurs forces.

Dans le cabinet que vient de former le président, il n'y a que deux membres nouveaux: M. Randolph, de la Virginie, et M. Watts, de l'Alabama. Le premier, qui vient d'être nommé ministre de la guerre, appartient à une des plus anciennes familles de la Virginie; il est le petit-fils de Jefferson. Il a figuré avec honneur, il y a quelques années, au barreau de Richmond, et il venait d'être nommé général de brigade. Il est jeune encore et on dit qu'il a reçu une éducation militaire. Est-il capable de remplir les fonctions de ministre de la guerre? C'est ce que l'avenir nous apprendra, à l'œuvre seule on connaît l'artisan. N'étant pas chargé de diriger les opérations militaires, le nouveau secrétaire n'a besoin que de qualités administratives pour bien remplir son poste.

M. Watts, le nouvel avocat-général des Etats Confédérés, a une certaine réputation comme avocat dans l'Alabama. Il a été candidat pour le Congrès et pour les fonctions de gouverneur de cet Etat, mais comme il appartenait au parti whig, il a toujours été battu. Néanmoins, il jouit de l'estime générale dans son Etat, et son entrée dans le cabinet est de nature à satisfaire les anciens Whigs.

Quant aux ministres conservés, on les a jugés à l'œuvre, et le jugement du peuple n'a pas été en leur faveur. Le président a cru devoir les conserver, sans doute à cause de leurs bonnes intentions, et avec la conviction que les erreurs même qu'ils ont commises leur auront donné une expérience que de nouveaux venus n'auraient pas.

C'est une faute politique de la part du Président, et nous souhaitons que ni lui ni le pays n'aient à s'en repentir. L'ancien cabinet avait fait fausse route, cela est évident aux yeux de tous. Il s'est trompé dans sa politique extérieure et il s'est trompé sur la guerre. Cela devait suffire pour le faire condamner. Les malvedraites défenseurs de l'administration, en cherchant à rejeter la faute sur le peuple, font comme l'ours de la fable avec son pavé. Ce ne sont pas les volontaires qui ont manqué, car le secrétaire de la guerre a déclaré lui-même à des membres du Congrès qu'on en avait refusé cent mille. Ce ne sont pas les moyens pour faire venir des armes, puisqu'aujourd'hui l'on réussit à en faire venir. Les armements maritimes qu'on s'est décidé trop tard à commencer pouvaient être prêts six mois ou quatre mois plus tôt. La vérité est que le cabinet n'a pas cru à la durée de la guerre et qu'il a compté sur l'intervention étrangère, sur la banqueroute au Nord, et sur toute sorte de chose au lieu de compter uniquement sur ses propres efforts. On eût mieux fait d'avouer, de reconnaître qu'on s'était trompé et d'annoncer franchement un changement de politique. Le peuple eût pardonné et oublié et eût rendu sa confiance à son président. Il n'est pas impossible que le nouveau cabinet rachète les fautes de l'ancien, mais il lui faudra donner des preuves éclatantes de dévouement et de capacité pour détruire la défiance que le maintien de certains hommes inspire aux populations des Etats Confédérés.

NOUVELLES DU MEXIQUE.—Quelques journaux de Texas, à la date du 17 mars, nous mettent, jusqu'à un certain point, au courant des nouvelles de l'Etat de Tamaulipas et aussi des nouvelles générales du Mexique. Par ces nouvelles nous apprenons que ce pays est aujourd'hui désolé, sur plusieurs points à la fois, et que la guerre intestine y est suscitée par des ambitions dont le secret n'est plus renfermé dans les murs de la capitale. Ces ambitions, en effet, se promènent partout avec la révolte, et celui-là seul, au Mexique, se donne pire plus qui n'a plus d'armes pour attaquer ou pour se défendre. Ainsi, dans l'intérieur, Marquez et Mejia, naguère lieutenants de Miramon, viennent de mettre en déroute les troupes fédérales, commandées par Emilio Rey, à Arroyo Zarco, et Ortega a envoyé de grandes forces contre les vainqueurs. Ainsi la ville de San Luis a été mise en état de siège. Ogazon est parti de Guadalajara pour la ville de Mazatlan avec 6,000 hommes. Ainsi, dans cette dernière ville, on a découvert, contre le gouvernement, une conspiration ourdie par les anciens membres du cabinet, Baranda, Juan José Baz et autres importants ex-fonctionnaires publics. L'objet des conjurés était d'assassiner tous les membres du cabinet.

On voit par là que l'approche de l'ennemi étranger n'a pas eu pour résultat la fusion des partis au Mexique. Ces partis continuent à se battre comme si les Espagnols n'étaient pas déjà à Jalapa et comme s'il n'est pas encore été question, parmi les puissances alliées, d'élever un trône à Mexico pour l'archiduc Maximilien d'Autriche. Heureusement, cet Autrichien ne sera pas un Mahomet II et, pour cette fois, le vainqueur ou le conquérant sera pour le moins aussi civilisé que le vaincu.

Quant au conflit de Monterey, nous en connaissons aujourd'hui la véritable cause. Il s'agissait de savoir à qui serait dévolu le gouvernement de l'état de Tamaulipas. Deux candidats se disputaient ce pouvoir, et il s'était élevé entre eux des discussions, et la législature avait été par conséquent l'élection de Jesus de la Serna. De là l'opposition d'abord et ensuite la levée de boucliers des Crinolinas. Une révolution éclata et Jesus Carvajal avait été nommé commandant des armées de l'Etat pour appuyer la rébellion. On connaît le dénouement du siège de Matamoros. Carvajal, vaincu, a fui de l'autre côté du Rio Grande et le général Vidaurri, gouverneur de Nuevo Leon, a paru sur la scène pour ramener par cette tous les membres d'accord, mais il y réussit, sûr l'obligé de la force.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.—Nous publions dans une colonne le bulletin annuel de cette compagnie. Les profits nets de l'année sont de $114,386 86, et l'actif s'élève à la somme de $771,889 26. [illegible]

[illegible]—Dans les pages de la Crinoline, notre amie [illegible] donnée par des [illegible] [illegible] et des [illegible]. Nous [illegible] Duncan les [illegible] la construction des bateaux, et voici le navire Nancy Duncan, de Richmond, qui a [illegible] construction [illegible] [illegible] de [illegible] de $800, qui l'honore?

CHAVEUR.—[illegible] A. Heinz et [illegible] [illegible] au No 15, rue du Camp. [illegible] [illegible] commandés. Voir leur avis.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles du Nord.

Norfolk, 25 mars—Le Day Book a reçu des journaux du Nord du 22. On disait au Nord que le steamer Yancey était certainement capturé à la hauteur de Key West par le Water Witch, mais une dépêche de Nashville annonce son arrivée à la Nouvelle-Orléans.

Le bruit court que les rebelles à l'île No 10 ont éprouvé des dommages sérieux par le feu des bâteaux à mortier et se préparent à évacuer. Une dépêche du 20 mars porte:

En canonnade des bateaux à mortier a causé beaucoup de dommage pendant toute la journée de mercredi. On suppose que les rebelles évacuent l'île. Les Confédérés ont riposté au feu avec énergie. (Ces dépêches sont démenties par les faits et la résistance que l'île n'a cessé d'opposer aux fédéraux).

Washington, 21 mars—Le bill sur la contribution de guerre se traîne lentement. La discussion sur le whisky a occupé la Chambre toute la journée. On suppose que le bill sur la contribution sera discuté avant trois semaines.

Frémont part aujourd'hui pour son nouveau département. Le steamer Roanoke devra être bloqué. On n'a pas reçu d'avis officiels de l'Ouest. Les amis du sénateur Wise croient qu'il sera élu.

On a reçu avis que de grandes quantités de coton ont été expédiées du Texas au Mexique et de là en Europe.

M. Yancey a fait à la Nouvelle-Orléans, un discours dans lequel il dit qu'il n'y a pas à attendre de secours de l'Angleterre ou de la France, et recommande de suspendre la culture du coton par représailles.

Chicago, 21 mars.—Jeff Thompson qui marche sur le Cap Girardeau et qui presse en service confédéré des hommes et des chevaux, a eu une escarmouche avec les fédéraux; plusieurs hommes ont été tués et blessés des deux côtés.

New-York, 21 mars — Les cotes des Etats-Unis de 1881 sont cotés à 94 3/8.

Philadelphie, 18 mars—Le fort Calhoun s'appellera désormais fort Wool. Le général Wool a soumis la presse à une censure.

On a débarqué hier et aujourd'hui des troupes à la forteresse Monroe et au cap Hilton.

La prise de Newbern.

Richmond 25 mars — Des avis reçus ici de Newbern, Caroline du Nord, portent que 400 confédérés ont tué 1500 yankees. Les fédéraux ont hissé deux fois le drapeau blanc pendant la bataille, et ils avaient cessé de tirer quand les confédérés se repliaient, la fumée les ayant empêché de voir le drapeau blanc.

Les rapports du Nord disent que les confédérés avaient 1300 hommes, que la bataille a été acharnée et que les yankees ont beaucoup souffert et perdu quelques-uns de leurs meilleurs officiers. Les fédéraux ont fait 500 prisonniers et pris 50 pièces de canon ainsi que des armes et des munitions en quantité.

Les troupes yankees ont à Newbern de bons quartiers. Les rebelles ont incendié la ville et le pont du chemin de fer. Il n'est resté que cent personnes de la population blanche; il n'y a que trois magasins d'ouverts. On n'a pas de nouvelles de la frégate Vermont. Les journaux de Baltimore disent que le capitaine Buchanan est mort dimanche dernier, mais le héros de Newport News est, au contraire, en voie de rétablissement.

DÉPÊCHES DE NUIT.

Deux canonnières fédérales détruites

Débarquement de Fremont à New-Madrid.

Capture de 100 chevaux d'artillerie fédérale près de Corinthe.

De Memphis.

Memphis, 25 mars—Des nouvelles de l'île No 10, reçues ici, hier au soir, disent qu'il y a eu ce point une lourde canonnade dans la journée de dimanche. Deux des canonnières de l'ennemi ont été détruites; l'une a coulé bas au-dessus d'Hickman et l'autre à la vue de l'île.

Nos soldats sont dans les meilleures dispositions et déclarent qu'ils peuvent défendre la position contre le monde entier.

On estime que les forces de terre de l'ennemi à New Madrid, sont de 40,000 hommes. Soixante d'entre eux sont descendus en bateaux, par les marais, jusqu'à Gayoso et ont capturé hier sept citoyens qui faisaient naguères partie de la petite armée de Jeff. Thompson.

Les avant-postes des confédérés à Corinth, ont capturé 100 chevaux d'artillerie appartenant aux yankees. Ils ont été obligés d'abandonner les canons parce que l'ennemi était tout près et à portée de les reprendre et les hardis cavaliers eussent essayé de les enlever.

de Richmond.

Richmond, 25 mars — W. H. Pritchard, agents des nouvelles télégraphiques de la Presse Associée du Sud, est mort hier au soir, après quelques jours de maladie.

TARIF DE PRIX—Nous publions dans nos annonces de ce jour, le tarif de prix établi par nos Maréchaux-Prévots pour la vente de certains articles de première nécessité alimentaire. Nous invitons tous les intéressés, et le nombre en est grand, à lire ce tarif que nous regardons comme un véritable bienfait pour notre population.

LINCOLN SACRILÈGE.—L'Express de Petersburg dit que les Vandales de Lincoln sont entrés de force dans l'église catholique de Nashville, et en ont enlevé tous les articles de valeur qui pouvaient s'y trouver. La communauté a été fort indignée et irritée de cet outrage; elle a porté ses plaintes au gouverneur militaire, mais sans succès. Aucune réparation n'a été accordée. L'Express rapporte que les catholiques de Nashvil's sont tous ardemment pour le Sud et qu'ils ont traité les envahisseurs avec un souverain mépris. De là le pillage de l'église.

PAROISSE DES NATCHITOCHES. — L'Union donne le dénombrement des volontaires partis de cette paroisse dans diverses compagnies; le total est de 858, chiffre qui fait honneur au zèle des citoyens de cette paroisse.

Nous empruntons au même journal les paragraphes suivants:

Le marché au coton a pris une certaine animation depuis quelques jours. Cet état de choses est occasionné par le désir des planteurs de vendre en aide aux compagnies en partance. Et il faut le dire, nous agissent libéralement.

Les prix se maintiennent de 7 à 8 cents pour du comptant. En paiement de dettes, il n'y a plus de limites.

—Jusqu'à ce moment, environ 300 fusils et 200 livres de plomb ont été envoyés à Baton-Rouge.

On s'occupe maintenant de recueillir tout le vieux fer et la fonte en disponibilité.

—Une triste affaire est venue jeter la consternation dans notre ville. Lundi dernier, au café de J. Patton, M. Hyler Levasseur, de Campti, à la suite d'une courte altercation avec M. Edouard Fleming, frappé, dit-on, ce dernier au visage et en reçut un coup de couteau au cou. La blessure était si grave qu'il n'y survécut que peu d'instants.

M. Fleming a été arrêté, et au moment où nous mettons sous presse la justice informe.

LA CAUSE DE NOS DÉSASTRES.—Le Richmond Dispatch publie sur les désastres que nous avons éprouvés un article, dont voici la conclusion:

Les désastres de Matamoras, du fort Henry, de l'île Roanoke et du fort Donelson, doivent être tous l'objet d'une enquête sévère. Et il faut y ajouter ceux de Fernandina et de Newbern! Dans tous ces endroits nous n'avons eu que des désastres et l'esprit public est arrivé à la conviction qu'avec un peu plus de prévision et de précaution, on eût évité chacun de ces tristes revers. Ils présentent un catalogue d'erreurs et de fautes qui, sous un gouvernement militaire expéditif auraient été fatales à ceux qui les ont commises. Des forts mal situés et mal établis; des troupes isolées dans des positions non tenables, et dans un autre cas l'abandon à l'ennemi de fortifications réputées imprenables. Le capitaine Dupont, le commandant fédéral, considérant les fortifications au-dessus de Fernandina comme très puissantes et comme suffisantes pour défendre la place contre une forte invasion. De notre côté, les hommes compétents les disent très fortes, et prédisaient que l'ennemi aurait rebroussé chemin devant elles avec une flotte [illegible] de frégates et de canonnières. Cependant elle ont été abandonnées sans qu'un coup de canon ait été tiré et l'ennemi a pris tranquillement possession de quelques unes des meilleures pièces d'artillerie que nous ayons.

LE MINNESOTA COULÉ.—Le Day Book de Norfolk, du 15, dit que la fameuse frégate à vapeur Minnesota qui a été si maltraitée par le Virginia, le dimanche 9 mars, a été démontée et remorquée dans le bassin où elle a sombré depuis. C'est la troisième des plus redoutables frégates yankees, détruites si rapidement par le Virginia, sans compter les petits navires qu'il a coulés, détruits, désemparés ou capturés par voie de dépossession.

GROS BOULET.—Nous sommes charmé d'apprendre, dit le même journal, que le gros canon, fondu tout récemment à Richmond pour le Virginia a été installé à bord de ce navire. Il doit envoyer un boulet de 300 livres. Le projectile [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] son retour triomphal de Newport News, lui compris son des plus redoutables batteries du monde, sans parler de ses autres avantages. Nous voudrions donner à nos lecteurs une description de ce nouveau canon et de ce nouveau boulet, mais nous craignons d'en avoir déjà trop dit et la prudence nous impose des bornes. Il n'est pas nécessaire que ces informations parviennent jusqu'à l'ennemi, pour qu'il en profite.

LA PRISE DE FERNANDINA.—Voici en quels termes le commodore Dupont, dans son rapport officiel, rend compte des fortifications de cette place:

Les villages de St-Mary et de Fernandina n'ont pas coûté. J'ai visité, dit-il, la ville, le fort Clinch et les travaux de terre sur les bords de l'île. Il est impossible de regarder à ces travaux, sans être surpris de ce qu'ils aient été volontairement désertés. Les batteries du côté du Nord et au Nord-Est sont aussi complètes que possible. Six de ces batteries sont masquées et protégées, en face, par des éminences sablonneuses; elles ont d'excellents abris pour les hommes et sont si bien et si bien construites que les accidents de terrain, qu'on ne peut les apercevoir de la mer que par accident.

Une batterie de dix canons, quoique plus basse et offrant ainsi un meilleur point de mire, était également abritée et masquée. Une batterie plus près encore du fort Clinch, commandant bien les dessous de la principale passe maritime et balayant l'ennemi qui s'approche. Il y avait en outre une batterie de quatre canons à l'extrémité Sud de l'île Cumberland, dont le feu traversait le chenal en dedans de la barre. Les difficultés provenant des tortuosités du chenal et des bancs de sable à l'entrée de la passe auraient ajouté beaucoup aux défenses en tenant les navires d'invasion longtemps exposés au feu sans qu'ils eussent pu y répondre avec avantage. Et à supposer que l'ennemi eut affronté tous ces divers périls, il lui aurait resté encore à subir le feu d'une forte batterie masquée construite dans la ville et qui domine la passe du mouillage intérieur. On nous assure que le général Lee avait trouvé la place en bon état de défense et très défendable. Nous n'en sommes point étonnés. Nous avons pris fort Royal, mais Fernandina et le fort Clinch nous ont été donnés.

EMPRESSEMENT MILITAIRE.—L'Union de Natchitoches dit que cette paroisse a levé au moins 800 volontaires.

CHRONIQUE LOCALE.

Les parents et amis des membres de la batterie des Gardes d'Orléans pourront apporter dans nos bureaux, d'ici à deux heures de l'après midi, les lettres et les petits paquets qu'ils destinent à ces derniers. Mr. S. R. Lyon, qui part pour le Tennessee, s'obligera de s'en charger.

Le Marché Gratuit.—Le chiffre des familles qui ont obtenu des vivres hier au Marché Gratuit, s'élève à 1881. On leur a distribué: 212 barils de farine; 14 barils de riz; 12 de mélasse, 2 de maquereau, 8 de savon, 29 de bœuf salé, 3 de viandes, 187 sacs de patates, 10 de pois et 1 de haricots, 600 bottes de carottes et 751 de poireaux, 1000 choux et 2 caisses de poisson salé.

Conseil de Ville.—A la séance d'hier soir le Conseil des Aldermen a décidé que le comité de Sûreté Publique, pourrait accorder des concessions aux marchands qui s'adresseront pour une demande de lots.

M. Wiltz a présenté une résolution pour autoriser le contrôleur à dépenser pour un million de piastres de billets de 25 et 10 cents. Cette résolution a été envoyée au comité des finances.

M. Stith a lu les résolutions qui suivent:

"Attendu que ce Conseil a appris avec peine qu'il a perdu un membre utile et estimé par la mort de Louis Moreau, du Deuxième District, ne en cette ville qu'il a servie pendant de nombreuses années par l'intérêt et le dévouement et par des qualités qui l'ont fait estimer de tous ceux qui le connaissaient;

"Que ces résolutions soient publiées dans le procès-verbal de cette séance et une copie envoyée à la famille du défunt, pour témoigner de notre sympathie pour leur douleur;

"Qu'en outre, comme autre marque de respect, ce conseil s'ajourne à présent."

En conséquence, les aldermen se sont ajournés, une fois après avoir adopté ces résolutions.

Dans le Conseil des Assistants-Aldermen, la résolution relative aux secours à accorder aux familles a été adoptée, après être amendée de telle manière que le "Conseil de Subsistance" se composera de 11 membres nommés par le Comité de Salut Public, et de deux membres par chaque ward municipal, nommés par le Comité des Finances et dont l'un sera pris dans le Conseil, et l'autre sera un citoyen résidant dans le ward.

Cette résolution annonce les familles indigentes des volontaires qui sont au service ou au camp; mais il y a une autre, adoptée par les deux branches du conseil à une séance précédente, qui accorde une pension de $25 par mois aux familles des volontaires qui ont répondu à l'appel de Beauregard, en payement de services rendus.

D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, il reste le trésor municipal une somme de $113,862 16; et le chiffre des petits billets émis par ordre du Conseil, 26 [illegible], s'élève à $16,750.

Parmi les résolutions rejetées par les Aldermen, les Assistants-Aldermen étaient tombés qu'il y a celle qui permettait une indemnité aux Juges de Paix pendant les mois qu'ils ont servi comme aldermen à la [illegible] de la municipalité, en même temps un conseil [illegible].

Après avoir adopté la résolution relative à la mort de M. Louis Moreau, le conseil s'ajourna jusqu'à vendredi soir à 6 heures.

Les abus de la loi martiale.—Nous sommes certain qu'il nous suffira d'appeler l'attention de M. Jean McClellan, le chef de notre police, pour qu'il se convainque des abus d'autorité dont se rendent coupables certains des employés les moins [illegible]. Ces abus devraient être réprimés [illegible] par ordre du major-général Lovell, en fermant à l'heure indiquée leurs cafés après un avoir fait sortir tous ceux qui s'y trouvaient. Parmi ces personnes, dont plusieurs, il y avait qui étaient venus à leur dernier [illegible], par leur coupe longue de la journée, d'autres étant [illegible] de leurs journaux. M le Major Général a dit dans son ordre No 11, que le loi martiale n'a pas été déclarée dans le but d'essayer sans nécessité les citoyens paisibles. [illegible] Qu'on s'abstienne des brutalités. [illegible] les citoyens à éteindre leurs lumières chez eux, lorsqu'il n'est pas question de couvre-feu dans les ordres du jour émis par le commandant militaire de notre département." [illegible]

La provocation de serment.—Les marchandises [illegible] qu'il leur était impossible de recevoir à une autre [illegible] en [illegible] [illegible] le jour; le vote ont [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] de la population [illegible] [illegible] [illegible]

La cavalerie de Jefferson.—Une dépêche télégraphique, portant la signature de H. P. Janvier, nous apprend que la garde à cheval de Jeff [illegible] est arrivée à Corinth, après la montée de samedi. Tous les soldats de cette compagnie ont un parfaite santé. Les lettres qui leur sont adressées doivent être envoyées à Corinth, aux soins du capitaine Guy Dreux.

Le tarif du Comité de Salut Public.—Ce comité a fait ces jours derniers d'assez grandes provisions de denrées et d'autres objets d'approvisionnement, et les vend à présent aux prix suivants: la farine à $7 sans le baril, le riz à $7 50; la farine à $7 50 [illegible] M. J. Lonsdale, au No 21, Nouvelle-Levée. [illegible]

Les marchés ont lieu les autres suivent un conformité au nouveau tarif du comité du salut public: Avet & Frère, au coin de la Vieille Levée et de la rue Bienville; W. A. Violett & Cie, Nos 49, 51, 53 et 55, Nouvelle Levée. Ces maisons vendent la farine à $7 [illegible].

Enquêtes du Coroner.—Le coroner a fait avant-hier, deux enquêtes: la première était relative à la mort d'un enfant de 4 ans, nommé William Williams, né à la Mobile, qu'on avait trouvé noyé à la ville, dans le fleuve au pied de la rue Rousseau. [illegible] l'autre enquête a été relative à une femme de 30 ans, nommée Mary Ann Brenner, qui s'était noyée dans une maison au coin des rues Julie et Fulton. L'enfant avait roulé sur le plancher de la boutique où elle avait [illegible] [illegible] [illegible] sa [illegible] [illegible]

Arrivée de troupes.—La compagnie des Cadets Confédérés, capitaine George Tucker, est arrivée avant-hier, à bord du vapeur Robert Fulton. Elle se compose de 77 hommes qui forment, à un Jaquet à Pappa, d'admirables soldats.

Tentative d'incendiaires.—Quelques traîtres ont essayé une nuit de la semaine dernière, d'incendier le grand bâtiment que le gouvernement fait construire à Jefferson City. Heureusement, cette tentative n'a pas réussi; mais elle peut se renouveler. Il y avait des sentinelles gardés dans les chantiers des bâtiments de l'Etat, ainsi qu'aux arsenaux, à la porte des magasins consolidés et aux alentours de nos poudrières, en s'entendant plus parler de ces tentatives criminelles et nous n'aurions pas plus à enregistrer des explosions de poudrières.

Arrestation de vol.—Hier, dans l'après-midi, le nommé Bernard Orde a été arrêté sous l'accusation de vol. On a trouvé en sa possession $122 en billets, $15 et un argent, une montre et une chaîne.

Navire monstre.—On dit qu'on va commencer à Alger, dans les chantiers de MM. Hughes & Cie, la construction d'un autre monstre, pour le compte du gouvernement.

Soupçonné d'être un espion.—Jean Dupas a été arrêté hier dans le Troisième District, par ordre des autorités, qui le soupçonnent d'être un des espions qui pullulent en ville.

Attaque dangereuse.—J. D. Van Horn a été arrêté hier matin dans le Premier District, sous l'accusation d'avoir attaqué et blessé avec une arme dangereuse C. F. Mancher.

Mortalité de la ville.—Le chiffre de la mortalité à la Nlle Orléans pendant la semaine dernière s'est élevé à 207, soit une diminution de 21 sur le total de la semaine précédente. Dans ce nombre, 11 sont morts de consomption, 7 d'une maladie de cœur, 2 de la pneumonie et 4 de la rougeole. Les décès parmi les enfants au-dessous de 10 ans, ont été décomptés 37.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 25 mars.

COTON—Aucune transaction aujourd'hui.

TABAC—Il n'a rien été annoncé.

SUCRE—Marché calme, à des prix trop irréguliers pour être cités. Les ventes ne sont que de 600 boucauts.

MÉLASSE—Marché calme. Il s'est vendu 300 barils à 12 et 13 cts la barrique, et un petit lot de demi-barils à 14 cts la barrique.

FARINE ET GRAINS—Il n'a été annoncé. L'épicier économique est très faible sur la Levée. Le comité de salut public fait fournir au public de la farine à $7 le sac de 98 livres.—Le riz est à 7 cts le livre, le son à $1 75 le boisseau, et le grain à 30 cts le livre.—Le comité vend par balle, et leurs agents, en de petites quantités, une fraction de plus.

[illegible]—Environ 300 sacs, à $3 les 100 livres.

BACON—3 boucauts de jambons ont été vendus à 30 cts la livre. Détail, 27 cts les épaules, 30 cts les jambons et 30 cts côtes plats côtés désossés.

PORC—Le prime se détaille à $33 et le mess à $35 le baril.

GRAISSE—Au détail, 23 cts la livre, en tinques, et 30 cts la livre en barils.

WHISKY—Le vieux Bourbon et le Monongahela se détaille, $1 75 à $2 par gallon. Rectifié tiré de Nouvelle-Orléans, $1 20 à $1 25 le gallon.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 25 mars 1862.

Arrivés hier, 262 bœufs du Texas et 176 porcs.

Vendu, 166 bœufs du Texas, 171 porcs, 157 moutons, 36 veaux et 6 vaches à lait.

Restant en vente à vendre, 96 bœufs du Texas, 204 porcs, 33 veaux et 25 vaches laitières.

PRIX:

Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête, $35 à $45. [illegible] 2e qualité, par tête, $25 à $35. De choix, par livre, 10c à 13c.

Veaux, 1re qualité, par tête, $12 à $14. 2e qualité, par tête, $9. par livre, 13c.

Moutons, 1re qualité, par tête, $5 à $6. 2e qualité, par tête, $3 à $4.

Porcs, par 100 livres, [illegible] qualité, par 100 livres, $12 à $15. par 100 livres, [illegible]

Vaches laitières, par choix, par tête, $35 à $75. 2e choix, par tête, $25 à $30.

Décédé, hier, à 3 heures P. M., J. B. LARRIEU. Ses amis et connaissances, ceux de sa famille ainsi que ceux de la Société des Artilleurs, dont le défunt était membre, sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à 4 heures et demie précises. Le corps est exposé rue Anglaise, entre St-Jean Baptiste et Girod. De la part de sa famille.

Service Funèbre.

Un service funèbre sera célébré à la cathédrale St-Louis, le vendredi 28 courant, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de Mme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

L. G. Barbier & A. T. Wurtemberg, Importateurs et fabricants de tous espèces de cigares, Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No 20.

ATTENTION

M. N. Vignié offrira aujourd'hui en vente publique, à 10½ heures A. M., à l'encoignure des rues St-Charles, Bayou et St-André, le joli et magnifique ameublement de salons, salle à manger, chambres à coucher, argenterie, etc., appartenant à la succession de Thomas B. Poindexter.

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'Abeille du 28, du 29 et du 31 janvier.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

AUX Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer M. EUGÈNE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.

SES NOMBREUX AMIS.

Communiqué.

Nous, soussignés, fermes respectueusement savoir au public que nous ne faisons pas partie de la société d'artistes ou ce moment au Théâtre d'Orléans.

GENIBREL. COEUILLE. M. et Mme REITER. Mlle DARCY.

Le comité de Salut public

ANNONCE qu'il a conclu des arrangements avec les marchands suivants qui ont généreusement offert de vendre, pour le comité, son pain, son riz, &c., aux prix du tarif, en quantités que les pauvres ne sont pas en état d'acheter.

AVET & BRO., à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville.

W. A. VIOLETT & Co, Nos 49, 51, 53 et 55, Nouvelle Levée.

Riz, par livre, 7 1/2 c. Farine, par sac, $7 50. Pain, par baril, $7 75.

Par ordre du comité d'approvisionnement, BY LONSDALE.

Comité de salut public.

Nouvelle-Orléans, 14 mars 1862.

LE steamer SALLIE ROBINSON, cap. Jas. Sothe, ayant été nolisé par le Comité de Salut public pour transporter le riz à la Nouvelle-Orléans, pour l'usage du gouvernement, les planteurs et autres citoyens aideront beaucoup notre Confédération, en offrant au capitaine Sothe toutes les facilités désirables.

GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

JE demande des hommes pour une BATTERIE D'ARTILLERIE LÉGÈRE, récemment formée, pour servir, je suis prêt à payer en argent leur juste valeur. [illegible] compagnie choisie. Tout sera fourni et les nouvelles recrues seront envoyées de suite joindre la compagnie à Corinthe. $50 de prime.

RENE E. COSTES. 2me lieut., Jeble's Light Battery.

M. LOUIS BLOY fait savoir au public que, bien qu'une partie de ses bâtisses ait été détruite par le feu, il a été assez heureux pour sauver son établissement principal, et qu'il est prêt, comme par le passé, à recevoir ses amis, ses connaissances ainsi que toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur patronage. Il remercie vivement M. Fritz, gardien de la pompe No 19 ainsi qu'un membre de la compagnie, pour l'activité et le zèle qu'ils ont mis à concourir son établissement de la ruine.

A VENDRE.

Belle propriété dans le 1er District. DEUX beaux magasins en briques, à trois étages, attenant l'un à l'autre, ayant façade sur les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée; l'un d'eux ayant aussi façade sur la rue de la Commune. Pour les termes et conditions, s'adresser aux soussignés.

JOHNSON & DENIS, 6, Passage de la Bourse.

Southern Engraving Establishment.

10, rue du Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, annoncent à leurs amis et au public, qu'ils exécutent toute espèce de gravure, telles que cartes de visite, de faire part de mariage, billets de change et tickets qui ne peuvent être contrefaits, en couleurs, &c.

M. A. Malus, de cette ville, fait part à ses amis de son association avec M. Alfred Maurice, maître dans l'art et ces [illegible] qu'il sera secondé dans son industrie.

AVIS.

A été remarqué, samedi dernier, à neuf heures du soir, dans la rue St-Jefferson, un enfant de couleur qui s'appelle GEORGE et appartient à M. Flacc. Il a la Nouvelle-Orléans. Il paraît âgé de dix à sept ans, et dit que sa mère se nomme Jeannette. Le propriétaire est prié de venir le réclamer au City Hall, ville de Jefferson, et acquitter les frais.

JOSEPH FLEURY, Officier de police.

BOUCLE PERDUE.

IL a été perdu, le 24, de la rue Bourgogne à la rue Royale, par la rue Ste-Anne, de la rue Royale à la rue de Canal, et par la rue de Canal à la rue des Remparts, une Boucle en or ciselé. L'objet est de la part. [illegible] La personne qui l'aura trouvée et la rapportera au Consulat d'Espagne, No 97, rue Royale, recevra une récompense.

AGUEBRIC.

UNE Française, ayant perdu son enfant, désire se placer comme nourrice. Elle peut donner de bonnes recommandations. S'adresser rue Plaisance No 9, quatrième district.

$20 de Récompense.

Est parti marron le 3 courant, le mulâtre WILLIAM, taille moyenne, avec moustache et barbe au menton. Il portait un chapeau de feutre, basse noir, et souvent un mouchoir à la tête; et a la Planche de travailler comme manœuvre dans les chantiers. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera au No 260, rue de Chartres.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1862.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues du 1er mars 1861 au 28 février 1862		$[illegible]
Montant des risques non expirés le 1er mars 1861		[illegible]
		$[illegible]
AVOIR:		
Primes sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Primes sur les risques des mers	[illegible]	
Primes sur les risques des rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Primes à déduire sur les risques non expirés	$[illegible]	
Primes remboursées	11,970 [illegible]	
		[illegible]
Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1862		$[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir: Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques des mers	[illegible]	
Sur les risques des rivières	[illegible]	
Réassurances, dépenses, taxes, etc.	$[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1862		$114,386 86
L'actif de la Compagnie est comme suit: Hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté		$[illegible]
Actions de Banque, coût		[illegible]
Bons de la ville et autres bons		[illegible]
Prêts garantis par des actions et des bons		[illegible]
Billets à courte échéance, pour primes		[illegible]
Primes en voie de perception		[illegible]
Dépôts d'assurance, etc.		[illegible]
En caisse		[illegible]
Total de l'actif		$771,889 26

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 24 mars 1862, par-devant moi, Juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles Briggs, président, et J. F. Roux, secrétaire pro-tem, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

CHARLES BRIGGS, président, J. F. ROUX, secrétaire pro tem.

Assermenté et signé devant moi, ce 24 mars 1862. D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de script de vingt-cinq pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1862. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1862.

CHARLES BRIGGS, président. A. CARRIERE, vice-président. J. F. JANVIER, secrétaire.

DIRECTEURS:—

A. Carrière,	John Thornhill,
[illegible],	John Pou,
[illegible],	C. Fabre,
G. A. Fosdick,	W. A. Violett,
Richard Nixon,	A. Carr,
[illegible],	J. [illegible] Montgomery,
[illegible],	[illegible] Bénédit,
[illegible],	S. W. Kirshbaum,
[illegible],	Wm. Fuchs,
[illegible],	J. Ossense,
[illegible],	[illegible],
Wm. Urquhart,	[illegible],
Henry Rodewald,	A. L. Rapely,
W. C. Waite,	G. W. Dunbar,
J. Avet,	Albert Cammack,
	F. C. Oakeley.

(EXTRAIT.)

Etats Confédérés d'Amérique, Quartier général du Département No 1. Nlle-Orléans, 21 mars 1862.

ORDRE SPÉCIAL No 64.

XIV.—M. GEORGE GARR est nommé maréchal-prévôt de la paroisse Plaquemines, et sera qualifié et reconnu comme tel. Il entrera de suite en fonctions.

Par ordre du major-général LOVELL. A. FALFREY, major et A. A. G.

Etats Confédérés d'Amérique.

Quartier général du Département No 1. Nouvelle-Orléans, 21 mars 1862.

ORDRE SPÉCIAL No 64.

II.—Il est ordonné que les défenses situées au-dessus de la ville, soient nommées Fort John Morgan, en l'honneur de l'honorable Jeanne Kennebson.

Par ordre du Major-Général LOVELL. J. G. PICKETT, Asst. A. Génl.

$20 de récompense.

Parti marron vers le 15 février dernier, mon esclave DOLLY, teint noir, âgée d'environ 40 ans, taille élancée, pommettes saillantes, yeux enfoncés. Elle travaillait à la crémerie Hall avant de partir. La personne qui [illegible] la ramènera à C. F. Mehnke, rue Gravier, No 100, recevra la somme ci-dessus.

JAMES LINDSEY.

ROLAND, MAGNIFIQUE ETALON CRÉOLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer les amateurs et propriétaires de juments, que le magnifique étalon ROLLAND (de race andalouse) sera pendant toute la saison chez lui, à Alger, près de l'Hôpital de la Marine. Il est d'une belle couleur dorée, a une robe blanche sur la tête, le pied droit de derrière et la queue et la crinière jaunâtres. Il a 16 mains de hauteur; il est excellent trotteur et on tient toujours dressé.

LA GÉNÉALOGIE—Roland est né le 28 avril 1857; il provient de l'étalon GRIS, de M. Turos, et de la mère FANNY. La mère de l'étalon Gris, par dissolution de société, a été estimée l'année dernière à plus, et le père a été vendu à cette ane, pour partie de la propriétaire est prêt à faire voir l'étalon Roland, et la mère Fanny, jument anglaise, au canon et au filet. [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions.—$10 pour la saison, payables d'avance. Le propriétaire pourra le montrer aux [illegible].

PIERRE HOUGUE.

Aux Bijoutiers, Dentistes, Doreurs et Plaqueurs.

F. WALLACE, affineur d'or et d'argent, essayeur et fondeur, annonce au public qu'il achète toutes les lavures, rognures et limaille, le vieil or et le vieil argent.—Bureau: rue du Canal, No 27, Atelier: rue de Chapelle, No 117. Les personnes qui désirent le consulter peuvent s'adresser à lui au No [illegible] [illegible], rue du Canal, No 27, importateur et marchand de bijoux, bijoux, &c.

MAISON DE BAINS.

LE propriétaire des maisons de bains des rues Dauphine et Conti, annonce au public qu'à leur demande, aux membres des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] baignoires [illegible] [illegible] courant.

DEMANDE.

ON demande deux commis [illegible], deux ouvriers, deux garçons et deux ouvriers de [illegible]. THOMAS GRISWOLD & Co. Rue 25, entre Bacchus et Dryades.

Etats Confédérés d'Amérique—Quartier Général, département No 1—Nlle-Orléans, 22 mars 1862—Ordre général No 16.

Le tarif suivant des prix pour les provisions et autres articles, établi jusqu'ici, par les maréchaux-prévôts, est publié pour le bénéfice de tous les intéressés, savoir:

Bœuf vivant — net	10 à 12 cts par livre	
en détail	11 à 17	"
Porc vivant — net	11 à 17	"
en détail	12 à 20	"
Moutons et veaux en détail	12 à 17	"
Viande de cochon	12 à 20	"

BACON.

Jambons	20 à 25	"
Côtés	20 à 25	"
Epaules	20 à 24	"
Côtes	20 à 24	"

FARINE.

Superfine	$[illegible] par baril.
[illegible]	[illegible] par sac.
Extra	10 à 12 en égard à la qualité.

MAÏS.

Maïs	$1 10 à $1 25 par boisseau.
Pois	2 à 2 50
Pois de l'Ouest	25 par livre.
Crab [illegible]	40
Avoine	1 50 par boisseau.
Riz	8
Son	1 80 à $1 60 et pesé.
Foin	7 cts par livre.
Détail	7½
Sel	27 par sac.
Café	50 cts la livre.

PAIN.

Fait avec de la farine de

	Pains de 20 cts	Pains de 10 cts	Pains de 5 cts
$14 le baril	48 onces	24 onces	12 onces
16 le baril	44 "	22 "	11 "
18 à 17	40 "	20 "	10 "

Toute tentative faite pour échapper au tarif ci-dessus, soit par les acheteurs soit par les vendeurs, sera sévèrement, immédiatement et exemplairement réprimée.

Les prix désignés dans le présent tarif sont établis comme une limite à l'avarice des gens qui sont disposés à profiter du besoin de ceux qui combattent pour les défendre et dans le but de les empêcher d'amasser des fortunes hâtives et au détriment de ceux qui luttent pour la défense. Ceux de ces individus qui sont disposés à faire des gains exagérés et peu patriotiques seront immédiatement arrêtés et punis en conséquence. Le général-commandant regrette d'avoir été forcé d'adopter cette mesure, et il la considère comme nécessaire en politique par le patriotisme et le bon sens de la communauté.

Par ordre du Major-Général Lovell. E. A. PALFREY, Major et Adj. Genl.

Quartier général première brigade, milice de la Louisiane

—Ordre No 30.—Nouvelle Orléans, 24 mars 1862.—Tous les ordres généraux No 72 du quartier général, bureau du major général, les colonels de la milice des diverses paroisses riveraines du Mississippi, enverront sans délai, un détachement de leurs corps respectifs, pour veiller nuit et jour sur les rives du Fleuve et pour empêcher qu'on n'aille sur les bateaux ou qu'on ne communique avec eux [illegible]. Les colonels sont aussi requis de faire donner tous les citoyens et résidents des paroisses à se rendre aux postes désignés à l'effet d'empêcher toute communication avec les bateaux. Il ne leur est plus permis de sortir de leurs limites de la paroisse, ils devront se tenir à leur disposition. [illegible] Rapport en sera fait au quartier général pour ample instruction. IV—Les colonels de toute cette brigade et le capitaine Jules Lebourg [illegible]. Par ordre du H. C. Sergent, brigadier général.

H DE LASSUS major et inspecteur de brigade.

Quartier Général de la milice de la Louisiane—Bureau de l'Adjudant Général—Nlle-Orléans, 24 mars 1862.—Ordre No 45.

1—Le gouverneur et commandant en chef reposant la plus grande confiance dans la loyauté de la population de couleur libre, native de cette ville et de l'Etat, pour la protection de ses foyers, de leurs biens et du pays du Sud contre les efforts d'un ennemi cruel; et considérant que l'organisation militaire qui existait avant le 15 février 1862, et qui avait volontairement fait de ses devoirs, doit rester pendant la guerre, invite la population dont il s'agit à maintenir ladite organisation militaire, et à se tenir prête à recevoir ses ordres pour la défense de l'Etat.

2—Il est ordonné par le commandant de ladite organisation militaire au major-général John L. Lewis, commandant la milice de l'Etat.

Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, Adjudant et Inspecteur général.

Regimiento Español.

Orden general No 6—La cumplimiento de la orden del cuartel general de la Brigada se convoca a todo Regimiento, con la mas estricta puntualidad, lo hay de la mañana. Los lideres a los ejercicios y revistas se castigarán con las multas que impone la misma ley, que son como sigue:

Para los oficiales de compañia. Por cada falta a Revista general o de Brigada, $10; a ejercicio de Regimiento, $5.

Para los sargentos, cabos y voluntarios. Por cada falta a Revista general o de Brigada, $2; a ejercicio de Regimiento, $1.

Los capitanes quedan encargados de su parte, con toda puntualidad, de las faltas que ocurran en su compañia.

Los individuos que deseen pertenecer a este cuerpo de los Regimientos deberán por este medio del 15 de Marzo, de esta ciudad bajo el plazo del Mayor General J. L. Lewis.—Por orden del Coronel. S. FALLON, Ayudante.

Vétérans Français.

1re Compagnie.

Les membres de la 1re compagnie sont priés de se réunir MARDI et JEUDI soir, à 6 heures et quart précises, à leur salle de compagnie, rue Front Levée, No 5. Tous les membres qui n'ont pas encore leur uniforme, sont requis de ne certificats, de se rendre ce jour aux séances en leur devoir.

J. LE NEGISSON, Capitaine.

Madame La Blanche

LA meilleure, la plus grande CLAIRVOYANTE du siècle, et la seule astrologue qui puisse donner une preuve au consul. Que le public se souvienne que Mme LA BLANCHE n'a qu'un cabinet, de vous trouve les épreuves de la vie des [illegible]. Elle s'attache au jour présent et au futur. Elle répond de la foi à en concorde qui le consulte et répond de votre loterie qui lui seront demandées.

Mme La Blanche reçoit tous les jours la visite des personnes de plus distinguées, qui, en la quittant, s'écrient: Quelle femme merveilleuse! Il faut croire ses prédictions, car elles sont toujours vraies, jusqu'à présent.

Le salon de consultation de Mme La Blanche est dans la rue Bourbon, No 8, à quelques portes de la rue du Canal.

Cuisinière.

ON a besoin d'une bonne cuisinière, avec de bonnes références. S'adresser à O. Vabrac, rue de l'Esplanade entre Miro et Tonti.

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en mains en quantité de rhum de la Louisiane et d'alcool. LAUVE & LEBLANC. 17 et 18 rue Toulouse.

Comité du Salut Public.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1862.

AVIS est donné aux planteurs et autres citoyens qui désireraient faire don au gouvernement de leur cuivre, plomb, fer et étain, qu'ils peuvent les remettre au Comité du Salut Public à bord du bateau à vapeur SALLIE ROBINSON pour le transport à la Nouvelle-Orléans. Le gouvernement est disposé à payer ceux qui ne désireraient pas en faire don, et le comité se chargera de payer le montant qui pourrait être exigé par les donateurs sur ces objets.

GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

Chemin de fer des Opelousas.

AVIS.

L'INTÉRÊT semi-annuel dû et payable le 1er avril prochain, sur les bons hypothécaires de cette compagnie, sera payé à partir du dit jour, sur présentation des coupons à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

CH. J. DARON, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux hydrauliques.

24 mars 1862.

UN dividende de CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la direction, payable aux actionnaires le 1er avril prochain.

S. E. PERCY, Secrétaire.

Acide sulfurique.

20 carboys venant d'arriver de la Havane, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Enc. Royale et St-Philippe.

Acide muriatique.

10 carboys venant d'arriver de la Havane, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Enc. Royale et St-Philippe.

Amandes.

100 sacs amandes à coque tendre, qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Enc. Royale et St-Philippe.

Alambic et Accessoires.

UN alambic et serpentin tout en cuivre, solidement bâti et presque neuf, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Enc. Royale et St-Philippe.

HUILE DE CHARBON

Est bonne pour graisser les machines.

A vendre en gros et en détail à raison de $1.50 le gallon. L'huile à graisser, et de l'huile de charbon, par G. ESPINOLA, Parfumerie, 160 rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture de linge ainsi que les ateliers de M. F. O. Payne, rue du Canal No 72, entre Camp et Magasin.

ED. DUFOSSIERES.

ORGE.

QUELQUES sacs d'orge à vendre par CUCULLU & JULIAN, No 25 Poydras.

Cacao de Maracaibo.

QUATORZE sacs de cacao de Maracaibo, à vendre par BERNARD TURPIN, No 25 rue Vieille Levée.

Papier à imprimer.

CENT quarante rames papier à imprimer, 24 et 36, à vendre par BERNARD TURPIN, No 25 rue Vieille Levée.

Rum de la Louisiane.

CENT cinquante barils rum de la Louisiane, diverses marques, à vendre par BERNARD TURPIN, No 25 rue Vieille Levée.

Perdu.

IL a été perdu, de la Place Washington, par la rue Royale jusqu'à l'encoignure Orléans, continué la rue Orléans jusqu'à l'encoignure Dauphine, une CLÉ en or de montre avec un ressort. Il sera donné une bonne récompense à la personne qui la rapportera chez L. Antonini, au magasin de cigares rue Royale entre Orléans et Ste-Anne.

Montre et chaîne en or perdues.

IL a été perdu une montre en or No 17,000, de la fabrique de M. J. Tobias & Co, avec une chaîne d'or ciselée, hier, 21 courant, entre midi et deux heures, en allant de la pharmacie de M. Robin, à l'encoignure des rues Villeré et Ste-Anne, par la rue Villeré où le marché Tremé, en suivant le trottoir qui longe le prison de paroisse, et en traversant la place Congo jusqu'au chef de la rue des Remparts, et par la rue Ste-Anne jusqu'à la rue Canal. Une récompense libérale sera payée à la personne qui rapportera ces objets à

J. W. ZACHARIE & Co, 160, rue de la Douane.

Batterie de la Pointe-Coupée.

LE soussigné ayant été informé que l'on éprouvait beaucoup de difficulté à se procurer à Memphis des effets d'habillement pour la batterie de la Pointe-Coupée, dont les membres avaient perdu tout leur bagage, lors de l'évacuation de Columbus, invite les parents et amis des membres de cette compagnie qui seraient à même de faire quelques envois à ce corps, à les faire déposer, dans le plus bref délai possible, chez Hebrard & Co, rue du Canal, Nos 164 et 166, aux frais qu'ils seraient de mettre ce cas faire parvenir. Ils sauront cependant le reste de la paroisse de [illegible].

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1862. P. A. HEBRARD.

ON demande pour le Collège Jefferson un préfet parlant anglais et français, pour la surveillance des élèves, qui fait les basses classes au besoin. Pour plus amples informations, s'adresser chez Valois et Dreuet, No 6, rue Carondelet.

Huile à machines.

HUILE épaisse pour graisser les machines, supérieure à l'huile de lard. A vendre par LAPÈNE & FERRÉ, 65 et 67 rue Vieille Levée.

Brigade Européenne.

GRAND BAL MILITAIRE donné par la 2ème compagnie du 2ème régiment des Volontaires Français, jeudi 27 du courant, dans la salle des Confédérés, rue Jackson.

Tous les membres en général qui font partie de la Brigade Européenne sont priés d'assister au Bal militaire donné par les membres de la 2ème compagnie du 2ème régiment des Volontaires Français, jeudi 27 du courant, rue Jackson, au Confederate Hall.

COMITÉ D'INVITATION.

Capitaine Verges Dominique; lieutenant Sol J. Marie, sous-lieutenant Bégot Laurent; sergent Crousseilles Michel; caporal Juan Jules; caporal Dubain; caporal Chapuy; volontaire Mancy; volontaire Débat; volontaire Durieux.

COMMISSAIRES DE LA SALLE.

Sous-lieutenant Bégot Laurent; sergent Stratz Jules, caporal Rayney; volontaire Bonhomme.

Nota.—Le costume militaire est de rigueur et la présentation du certificat d'admission à la Brigade Européenne.

Le secrétaire du comité, CHARLES ST-MARTIN.

Brigade Française — Légion Française—1er Régiment—Ce,

7e et 8e compagnies—Nouvelle Orléans, le 26 mars 1862. Les membres des 6e, 7e et 8e compagnies sont prévenus que demain à l'école de peloton aura lieu le SAMEDI à six heures et demie. [illegible] les légionnaires qui travaillent dans les ateliers du gouvernement devront faire parvenir, avant samedi, 28 du courant, à leur capitaine, leurs certificats d'exemption; ces certificats seront renouvelés le 1er et le 15 de chaque mois. Les cas de maladie devront être constatés par un certificat du médecin de la Légion. Aucune autre cas d'exemption ne sera admis et tout manquement au présent ordre sera puni selon la loi de milice. A moins d'ordre contraire, les légionnaires devront se présenter aux réunions en tenue: [illegible] Les capitaines rappellent aux officiers et aux sous-officiers que leurs ordres l'école du dimanche. Par ordre du colonel A. Roche[illegible].

G. CHAGNARD, capitaine de Cie. L. PETELLAZ, de 7e Cie. E. DEPONSLANCHE, de 8e Cie.

Brigade Française—Légion Française.—Premier Régiment, Deuxième Compagnie.—Réunion

ce soir, à six heures et demie précises, au local de la Parfaite Union, pour exercice de peloton.

E. GOUAUX, capitaine.

Deuxième Régiment de la Légion, Brigade Française.

—Ordre No 8—Les 1re, 2me et 3me compagnies feront l'exercice les lundi et jeudi; les 4me, 5me, 6me, 7me et 8me compagnies les mardi et vendredi de chaque semaine.—Elles s'assembleront à 6 heures et demie du soir, dans leurs locaux respectifs, pour de là se diriger sur le terrain qui leur sera désigné. Elles exécuteront, jusqu'à nouvel ordre, la première partie de l'école du soldat. On prendra note des manquants afin de leur faire répéter ne leur sera [illegible] [illegible] [illegible]. Les compagnies seront exercées séparément sur le terrain. Par ordre du colonel Ch. Herlenge.

Le Major MILHAU.

Deux tambours capables pourraient être engagés par le régiment.

Brigade Française — Légion Française — Premier Régiment

—Aujourd'hui, 26 le Conseil d'Administration se réunira à la Parfaite Union à six heures précises.

ALBIN ROCHAREAU, colonel du 1er régiment. BARBIER, cap. adj. major.

Brigade Française.—2ème régiment — 1er régiment des

Volontaires Français Indépendants. — J'ai nommé pour composer le conseil d'administration du 1er régiment des volontaires Français indépendants (3ème régiment de la Brigade Française) les officiers dont les noms suivent:

MM. E. Lesbros, major président; B. Bordenave, capitaine juge; G. Lesco, capitaine juge; Ch. Maudin, lieutenant, juge; J. Gérard, juge; J. Dubrieu, greffier—Juges suppléants:—MM. F. Lomer, capitaine; L. Moreau, lieutenant; J. Folley, lieutenant,— lesquels seront reconnus comme tels.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1862.

Le colonel E. BROGNIET.

Brigade Française.—Légion Française—Deuxième régiment

—Troisième compagnie, ancienne Chasseurs.—Le capitaine vous rappelle qu'à partir de ce jour, l'école de peloton a lieu désormais tous les lundis et vendredis, encoignure Toulouse et Bourbon, à 6 heures précises du soir. Ceux qui manqueront seront passibles de amende prévue par les règlements. [illegible]

Par ordre du capitaine. ALP. HOURY, Sergent-fourrier.

Garde Française.—Compagnie Belge.

—Réunion obligatoire aujourd'hui, mercredi 26 courant, à 7 heures du soir, au local ordinaire, coin Conti et Royale, à quatre heures et demie, pour la formation du conseil d'administration. Les absents seront punis conformément à la loi de milice.—Par ordre du lieutenant commandant P J. Willemsen.

AMARÉS, Sergent-fourrier.

Régiment de la Garde Française.—Garde Suisse.

Cette compagnie se réunira AUJOURD'HUI, mercredi 26 courant, à la caserne, coin de la Douane.—Appel à trois heures précises. Les membres qui n'ont pas encore de fusils, sont priés d'en apporter un. Les comptes seront arrêtés ce soir. Les uniformes sont [illegible] jusqu'au 1er avril. [illegible] au lieu des règlements. [illegible]

Par ordre du capitaine.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1862. C. SCHUMACHER, Sergt-Major.

1er régiment des Volontaires Français—Brigade Européenne.

—Les officiers et soldats de 1er régiment sont priés de se réunir dimanche prochain 30 courant à 1 heure précise, au local ordinaire. Les compagnies se trouveront de même au lieu du rendez-vous. [illegible] [illegible]

Le Colonel A. FERRIER.

Brigade Européenne (Cavalerie)—Premier Escadron des VOLONTAIRES FRANÇAIS.

—L'escadron montera à cheval et se rendra, jeudi 27 courant, à quatre heures précises de l'après-midi, à la caserne rue Caroline, [illegible] Tout membre qui ne sera pas présent, sera puni d'une amende. En cas de maladie, l'absent devra en informer le capitaine par écrit. Par ordre du capitaine J. L. Philogène.

Le maréchal-des-logis-chef, P. CAMILLE.

Brigade Européenne.—Volontaires Français.—Premier Régiment, 5me Compagnie.

—En conséquence de la mauvaise volonté que montrent les membres de la compagnie à se rendre à l'exercice, tous ceux qui manqueront seront punis d'une amende, à partir de jeudi 27 courant, jusqu'à nouvel ordre. Les membres sont tenus de se rendre aux exercices les jeudi et dimanche, [illegible]. Le capitaine donnera une dernière amende [illegible]. L'appel sera fait à 8 heures très précises. Il y aura des affaires importantes à communiquer à tous les membres.

Camps, encoignure Tremé et Conti. Le capitaine, F. DUSSÉ.

Brigade Européenne—2me Régiment des Volontaires Français

—2me Compagnie—Quartier Lafayette.—Tous les membres de cette compagnie sont priés de se rendre JEUDI prochain, 27 du courant, en grande tenue, guêtres blanches, avec le drapeau en tenue de campagne [illegible]. L'appel se fera à 3 heures précises. Les soldats qui manqueront seront poursuivis au Quartier-Général et la loi sera appliquée. Par ordre du capitaine.

Le sergent-major, LEON BARRÈRE.

Brigade Française, 3me Régiment—1er Régiment des Volontaires Français Indépendants.

—Ordre No 2.—Aujourd'hui, mercredi, 26 mars 1862, tous les membres dudit régiment se réuniront à six heures et demie P. M. à la caserne, 174 rue St-Pierre, en conformité de l'ordre du colonel E. Brogniet.

Le colonel, E. Brogniet. L'adjudant-Major HERON.

Régiment des Volontaires Français — Brigade Européenne.

—Les officiers d'état-major du 1er régiment sont invités à assister à un BANQUET offert par la 2me compagnie du 2me régiment, quartier Lafayette. La fête aura lieu demain, jeudi, 27 courant à trois heures P. M. à la caserne, encoignure Louisiana Avenue et Chippewa. Le banquet sera suivi d'un grand bal militaire auquel sont invités tous les officiers du régiment. Ce bal sera donné au Confederate Hall, rue Jackson. Par invitation des membres du comité.

Colonel A. FERRIER.

Brigade Européenne.

2me Régiment des Volontaires Français.—5me et 6me Compagnies, Quartier Poydras.—Les membres des susdites compagnies sont requis de se rendre, JEUDI, 27 courant, à 4½ heures précises, à leur caserne habituelle, chez M. Caitte, pour école de peloton. Un appel rigoureux sera fait; les membres manquants subiront les rigueurs du règlement. Par ordre des capitaines.

Les sergents majors, T. P. LASSALLE et ROSE.

Note.—Tous les membres sont priés de se munir de leurs vieux certificats pour en recevoir de nouveaux.

Même Garde.—Première Compagnie.—Ordre No 2

—La compagnie prendra les armes et se réunira à l'arsenal, encoignure des rues St-Pierre et St-Claude, vendredi 28 mars courant, à quatre heures et demie P. M., en uniforme complet. Les membres qui n'ont pas encore d'uniforme devront sortir avec leurs armes. Par ordre du capitaine C. A. Morin.

P. E. WILTZ, sergent-major.

Regimiento Español, 7a Compañia.

Todos los individuos que pertenecen a esta dicha compañia se reuniran hoy a las 6 de la tarde en el cuartel, para recibir las ordenes del Coronel y tratar de asuntos pertenecientes a la misma. De orden del capitan.

J. PARRA, sargento 1o.

Brigade Européenne—Quartier Général—Ordre général No 16.

Nlle-Orléans, 24 mars 1862.—A partir de cette date, toutes les compagnies volontaires devront observer avec la plus stricte ponctualité la loi de milice.

L'attention toute spéciale des officiers est appelée sur les articles 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74 de la dite loi.

Les amendes fixées pour toute absence de revues ou d'exercice, ne seront en aucun cas fixées à un chiffre moins que celui établi par la loi, que pourront par la lettre de la loi, et le coupable en cas d'insubordination grave devra être poursuivi avec une grande sévérité.

Les personnes qui désireront joindre une compagnie volontaire après le 15 mars ne pourront le faire qu'avec la permission du major-général J. L. Lewis, commandant les troupes volontaires de la Louisiane.

Par ordre de PAUL JUGE, fils, Brigadier-Général.

MARK QUAYLE, chef d'état-major.

Légion Belge.

Troisième compagnie.

Mercredi, 26 mars, à 6½ heures précises du soir, au local rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon. Réunion obligatoire.

Chacun devra être muni de son certificat. On prendra les mesures les plus sévères envers ceux qui ont manqué et qui manqueront à l'avenir, sans excuse valable par écrit. Uniforme complet.

Le capitaine, BOUVAIN. Par ordre, ROD MATHEY sers.-maj.

Artillerie d'Orléans—Batterie No 2—Compagnie de Réserve.

Les membres de cette compagnie se réuniront mercredi prochain 26 du courant à 6 heures très précises du soir, à l'arsenal, pour exercice. La plus grande ponctualité est recommandée.

Par ordre du capitaine Paulin Durel. H. GERARD, 1er Sergent.

Légion Française.—Brigade Française.

—2e régiment, 4e compagnie.—Section d'Alger.—Tous les membres faisant partie de cette compagnie sont requis de se présenter tous les mardi et vendredi de chaque semaine, pour exercices, à la caserne, rue Bo[illegible] L'appel sera fait à six heures et quart précises. Tous les absents sans cause valable seront à l'amende, suivant le règlement adopté. Le capitaine compte sur la plus grande ponctualité.

J. MARTIN, capitaine.

Bureau du Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 24 mars 1862.

LES convois de passagers s'arrêteront régulièrement à Gretna et aux autres stations dans la paroisse de Jefferson.

Il ne sera permis à personne, dans aucune circonstance, de prendre passage sur le convoi de fret. Toute personne qui est engagée ou à une station quelconque dans la paroisse de Jefferson, ne pourra pas [illegible] [illegible] le convoi de [illegible].

A. B. SEGER, Surintendant.

Etats Confédérés d'Amérique.

Extrait—Quartier Général du département No 1—Nlle Orléans, 24 mars 1862.

ORDRE spécial No 82.—XXVIII—Les marchands de [illegible] d'avoir égard [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Ordre général No 11, l'époque qu'on a [illegible].

Par ordre du major général Lovell. E. A. PALFREY.

VENTES A L'ENCAN.

Vente partielle d'une cargaison reçue de la Havane.

Café, poivre, amidon, houblon, drogues, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, 27 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin MOMIE, rue Tchoupitoulas:

- 200 sacs café de la Havane, 1re choix;
- 20 [illegible] drap d'Emery;
- 25 sacs poivre;
- 100 caisses amidon;
- 100 gallons huile de Palma Christi;
- 11 barils camphre;
- 50 liv. chlorate de potasse;
- 2 barils camphre;
- 8 barils sel de soude;
- 5 balles houblon;
- 10 barils soude (Soda Ash);
- 1 caisse contenant 245,000 aiguilles assorties.

Termes—Comptant.

Whisky, genièvre, rhum, champagne, absynthe, amandes, oignons, sucres, épices, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI, 28 courant, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin 25, rue de la Vieille-Levée:

- 40 barils whisky;
- 20 do esprit neutre;
- 20 do brandy;
- 10 do genièvre;
- 20 do rhum de la Louisiane;
- 50 gallons genièvre de Hollande;
- 10 demi-jonques rhum de la Jamaïque;
- 40,000 cigares, diverses qualités;
- 7 sacs amandes à coque tendre;
- 25 do gingembre, 4 épices et cannelle;
- 70 paniers champagne, diverses marques;
- 25 sacs oignons;
- 1 baril huile de charbon.

Vinaigre, huile d'olive, sucre brut, sucre en morceaux, macaroni, chinois, &c., &c.

Jolie résidence sur la rue de l'Hôpital, et beaux terrains sur les rues de l'Esplanade et Quartier.

PAR CHS. FORSTALL, Encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, JEUDI, 3 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

1o—Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, l'un de ces terrains ayant 31 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces 3 lignes sur la ligne vers la rue Chartres et 122 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne opposée, et l'autre lot de forme irrégulière à la profondeur de ceux ci-dessus décrits, mesurant 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 83 pieds vers la rue de Chartres, et 87 pieds 9 pouces sur la ligne opposée.

2o—Un lot de terre situé rue de l'Hôpital, entre les rues Dauphine, Bourgogne et Quartier, mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur; ensemble une maison en briques à étage. Rez-de-chaussée deux chambres de maître et deux chambres, et une galerie et cuisine, une cuisine et cabinet. Une bâtisse en bois de deux chambres, hangar et cour, avec une fontaine, un puits, une citerne, hydrant, cour carrelée, &c., &c.; ensemble 48 actions réduites à 75 du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $4,000 dû le 15 janvier 1863, et le balance comptant.

Pour la propriété secondement décrite—L'acquéreur assumera le paiement des obligations suivantes:—Un seul note de $2,000 en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable en remboursable le 21 décembre 1864, et trois billets payables le 25 janvier 1863; l'un pour $2,000; le second pour $4,000 et le dernier p. ur $1, et la balance comptant.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bureau des Négociants et des Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 29 de mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Un lot de terre situé dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St Joseph, Fulton et Julie, mesurant 25 pieds 1 pouce 4 lignes face à la rue Nouvelle Levée, 25 pieds 2 pouces et 2 lignes face à la rue Fulton sur une profondeur de 125 pieds 3 pouces et 7 lignes d'un côté et 126 pieds 1 pouce et 3 lignes de l'autre côté, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir deux magasins à trois étages, construits en briques, et ayant façade sur les rues Nouvelle Levée et Fulton; la dite partie est divisée en deux, avec une cour.

3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, St Claude, Dumaine et Tremé, portant le No 249, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 96 pieds 5 pouces à la ligne du côté de la rue Dumaine et de 96 pieds 10 lignes de l'autre côté de la rue Ste Anne avec les améliorations qui s'y trouvent, savoir une maison bien divisée en chambres, cabinets, cuisine et chambres à domestiques à l'étage.

Termes et conditions, un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans en billets endossés, garantie par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité, et 8 pour cent après maturité jusqu'à la date de payer le tout comptant s'il le peut. Les améliorations devront être assurées, et les polices transférées aux vendeurs.

Théâtre d'Orléans.

Représentation de JEUDI, 27 mars 1862.

ON DEMANDE UN GOUVERNEUR, comédie vaudeville en un acte. LA SŒUR DE JOCRISSE, vaudeville en un acte. MONTMÉNÈRE, vaudeville en un acte. Dimanche prochain, 31 mars 1862 représentation extraordinaire. LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame en 5 actes.

Volontaires, Attention!!

DEMANDE de volontaires pour remplir les cadres des Texas Rangers qui doivent servir sous le général Sterling Price, dans le Missouri. Il sera payé $50 de gratification à tout homme qui s'enrôlera. $10 par mois, et ils seront fournis l'uniforme, les armes et les chevaux. S'adresser au commandant au bureau, rue de l'Hôpital, No 15, entre les rues Chartres et Levée, ou capitaine Wm. W. Carlson, rue Carondelet, Le 36, ou au lieutenant T. P. Doremus, à l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue Johnson.

Demande de Couvertures ET DE CHAUSSETTES, POUR LES TROUPES CONFÉDÉRÉES.

UN bon prix sera donné pour des couvertures de laine, neuves ou d'occasion. Ces couvertures sur dans destinées aux troupes confédérées qui vont entrer en campagne.

S'adresser au capitaine E. POWELL, assistant quartier-maître, au quartier-général du général Lovell, rue du Camp, au haut du bâtiment.

On a aussi besoin de CHAUSSETTES.

AU PUBLIC.

BUREAU de l'Alarme du Télégraphe de police et d'incendie, Hôtel de ville, Nouvelle-Orléans, 19 mars 1862.

Avis est donné que les cloches de la ville sonneront les heures de cette date, et les heures d'incendie à partir de ce jour, jusqu'à nouvel ordre.

A. HEBERT, Surintendant.

AVIS.

LE porteur de mon billet en date du 15 mars 1860, à mon propre ordre, à douze ans de date, pour $5,000, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an, est requis de le présenter, pour paiement, à la Banque de la Louisiane, où les fonds sont déposés. Ledit billet est garanti par hypothèque passée par Thos. Guyol, notaire public, et livré, d'après l'acte de vente, à MM. [illegible] les vendeurs.

ALEXANDRE BERGAMINI.

Huile.

50 BARILS HUILE DE SUIF—A vendre par A. F. COCHRAN & HALL, Nos 12, Nlle-Levée, No 13, et rue Fulton, No 11.

DEMANDE DE SOLDATS pour la Compagnie B. des "BRUCE GUARDS,"

pour servir au Missouri, sous le brave général Price.—Il sera donné une gratification de $50 aux soldats qui s'engageront. Ils recevront en outre $12 par mois, avec tout l'équipement nécessaire. S'adresser immédiatement dans la rue St-Charles, No 105.

Brigade Européenne.—1er régiment.—Garde Française.

—Le Conseil d'administration du Corps, en séance du 15 courant, autorisé à monter une musique d'artistes et d'amateurs, et à choisir mes aides, j'ai nommé au poste de Sous-Chef M. GIOVANNI LUCIANI et à celui de sous-Chef instructeur M. CHARLES CIOB. Le nombre d'amateurs et artistes appelés à en faire partie n'étant fixé, ceux qui voudraient faire inscrire sur la liste sont priés de bien vouloir se présenter au plus tôt chez le soussigné, de 9 heures A. M. à 5 heures P. M.

PAUL LUCIANI, Chef de musique. No 135, rue Royale.

Artillerie de Magruder.

Demande de Volontaires.

(DUPLICATA) Etats Confédérés d'Amérique, Département de la Guerre, Richmond, 18 février 1862.

A M. Chs Prevosty,

Yorktown, Virginie.

Monsieur—Vous êtes autorisé à enrôler des volontaires qui seront organisés en compagnie d'artillerie pour trois ans ou pour la guerre. La compagnie sera envoyée où les circonstances l'exigeront. Je suis respectueusement,

J. P. BENJAMIN, Secrétaire de la guerre.

J'ai ouvert mon bureau dans la rue Dumaine, No 16, où l'on me trouvera tous les jours.

$50 de gratification seront payées immédiatement et la compagnie sera expédiée pour le siège de la guerre. Les recrues auront des rations, des vêtements et transport gratis.

CHS PROVOSTY, Capitaine recruteur.

ETATS CONFÉDÉRÉS—QUARTIER GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT No 1—Nlle-Orléans, 19 mars 1862—Ordre No 12.

Dorénavant, aucune exemption de devoirs militaires ne sera accordée d'une manière permanente, excepté pour les mineurs et les personnes physiquement incapables de servir. Les demandes de congé pour ceux qui exécutent des travaux pour le gouvernement devront être adressées à ce Département sous forme de certificat des propriétaires ou ouvriers en chef des établissements. L'officier commandant lequel appartient le pétitionnaire recevra la demande l'ordre d'accorder un congé d'un certain nombre de jours et cet ordre ne pourra être renouvelé que sur un certificat subséquent et un ordre émané de ce Quartier-Général.

Par ordre du Major Général Lovell.

J. G. PICKETT, Adj. Gén. ast.

ORDRE DU GOUVERNEUR.

QUARTIER Général de la milice de la Louisiane—Bureau de l'Adjudant Général, Nouvelle Orléans, 21 mars 1862.—Tous les planteurs et autres personnes désireuses de répondre à l'appel du général Beauregard pour des cloches ou autres objets en fonte, expédieront ces articles à F. H. HATCH, à la douane de la Nouvelle-Orléans, et il leur sera envoyé des reçus.

Les personnes qui enverront des cloches conformément à cet ordre, voudront bien donner le nom des propriétaires.

Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, Adjudant et insp. général.

Rum de la Louisiane

PROVENANT de la distillerie de St Jacques et de celle de MM. Béchet & Cie, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par BERNARD TURPIN, No 25, rue Vieille Levée.

A VENDRE.

Une propriété située sur le Canal Carondelet, comprise entre les rues Prieur, Johnson et St Pierre, renfermant une terrain ensemble avec les améliorations, et connue jadis sous le nom de "Poultry Saw Mills." Elle est louée actuellement raison de soixante piastres par mois pour une distillerie. Pour le prix, etc, s'adresser à

J. D. DENEGRE, à la Banque des Citoyens.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au comptoir seront promptement remplis. A. PÉPIN, agent, 89, Canal.

A vendre, 1000 caisses de [illegible] de différentes marques.

JUMENT A VENDRE.

A vendre une jument de selle. S'adresser rue Bienville No 24, ancien No 19.

A vendre à l'amiable.

Une jolie propriété, située à l'encoignure des rues Marigny et Bourgogne, et mesurant 150 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 126 pieds et face à la rue Bourgogne, avec les améliorations, savoir: une maison, chambres à coucher, de [illegible], cuisine, écurie, hangar, poulailler, et de grandes dépendances. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

N. B.—On recevra en paiement des bons confédérés.

LOUIS CROSE,

marchand de bois et de charbon,

No 120, rue St-Louis, enc. Bourgogne.

BOIS franc et coté à la vapeur, et à satisfaction, $7 50 la corde. Bois coté à volonté, $7 la corde.

Vingt-quatre lots de terre situés dans le Troisième District.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI, 29 mars 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale: VINGT-QUATRE LOTS de terre dans l'îlet compris entre les rues Force, Congrès, Lézardé et Independence, désignés par les Nos. 1 à 24; les dits lots mesurent chacun vingt-huit pieds, cinq pouces de face sur quatre-vingt-dix huit pieds, neuf pouces quatre lignes de profondeur. Le tout conformément au plan.

CONDITIONS—Comptant.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

Succession de Thomas B. Poindexter.

Meubles riches et élégants tapis, argenterie, plaques, pianos, glaces françaises, pendules, verrerie, porcelaine, livres de valeur, etc.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 novembre, 1861, dossier de la Cour No 18,881, il sera vendu en vente publique le MERCREDI 26 mars 1862, à 10½ heures A. M. à l'encoignure des rues St-Charles ou Bayou et St-André, pour le compte de la dite succession—

Meubles riches et élégants de salon, consistant en sofas, chaises, fauteuils, tables de centre, glaces, étagères, pianos, ornements de cheminée, rideaux, pendules, tapis, tapis rouge, consoles, bibliothèques, porte-chapeaux, tables à allonges, sideboards, canapés, bureaux, toilettes, lavabos, etc., armoires, lits, moustiquaires, verrerie, porcelaines, glacières, etc.; un assortiment varié de livres, etc.

AUSSI—Un lot d'argenterie consistant en cuillères, fourchettes, cuillères à soupe, dito café, dito à ragoût, couteaux à dessert, dito à beurre, dito à poisson, plateaux à thé, etc., plaqués, etc.; une montre en or.

La vente est positive et sans aucune réserve.

Conditions—Comptant à la livraison.

Maison en briques, double, à étage, dans la rue Marigny.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI, 27 mars 1862, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs:

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Victoire, Mandeville et Moreau. Ledit terrain a 32 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble la maison en briques, double, à étage, ayant salle, chambres, cuisine en briques, à étage, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, caves, cour pavée, &c., &c.

Conditions—$1250 payables en 12 mois, $1250 payables en 24 mois, en billets portant hypothèque sur la dite propriété, 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance et, de ces une paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Pour le reste de montant de l'adjudication ou comptant. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur.

Maison à trois étages, rue de l'Hôpital, No 33, entre les rues Condé et Levée.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI, 29 mars 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale:

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Condé, Levée et Ursulines. Ledit terrain a 27 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 98 pieds 5 pouces de profondeur.

Ensemble la maison en briques, à trois étages, No 33, ayant magasin au rez-de-chaussée, porte cochère, balcon sur la façade, six chambres, cabinets, deux chambres de domestiques, cuisine, cour pavée, [illegible] et corridor pavés en pierre; lieux d'aisance.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant dix pour cent d'intérêt de la date à l'échéance et, en cas de non paiement, jusqu'au parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant A. J. Ker, notaire public.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

Magnifique résidence dans la rue Claiborne, Troisième District.

SAMEDI, 29 mars 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—Un terrain et ses dépendances dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, St-Antoine, Prosper et Annette. Ledit terrain a 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Claiborne, sur 130 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une maison grande et confortable, à deux étages, avec salon, salle à manger, chambres, cabinets, vestibule, galerie, etc., et dans une cour, une cuisine en briques à étage, écurie, remises, etc.

2o—Un terrain situé dans le même îlet, touchant au susdit, ayant 60 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus.

Les deux terrains seront vendus en bloc. Le tout d'après un plan qu'on peut voir à la Bourse.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $900 échéant le 4 janvier 1863. Pour le reste des termes de l'adjudication comptant.

Une maison basse confortable, dans la rue Elmire.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI 29 MARS 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale:

Un Terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Elmire, Grand, Musson (ou chemin de fer) Désiré et Moreau. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison basse, ayant 5 chambres, 2 cabinets, galerie, cuisine et dépendances, et tout l'héritage, &c. D'après le plan.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt de la date à l'échéance et, en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant P. Conderc, notaire public.

Succession de feu Fury Verret.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

JEUDI le vingt sept mars 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale:

1o—Edouard, âgé de 27 ans, nègre de champ.
2o—Valery, âgé de 23 ans, domestique de maison, nègre de champ et cocher.
3o—Lubin, âgé de 25 ans, charpentier et charretier.
4o—Joe, âgé de 19 ans, nègre de champ et cocher.
5o—Dennis, âgé de 25 ans.
6o—Antoine, âgé de 31 ans, nègre de champ, charretier et cocher.
7o—Zénon, âgé de 25 ans, cuisinier.
8o—Daniel, âgé de 34 ans, nègre de champ et laboureur.
9o—Valmir, âgé de 17 ans, domestique de maison.
10o—Peter, âgé de 25 ans, nègre de champ et équarisseur.
11o—Sally, âgé de 45 ans, domestique de maison et cocher, ayant le vice scrofuleux.
12o—William, âgé de 40 ans, nègre de champ et laboureur.
13o—Jacob, âgé de 40 ans, nègre de champ et laboureur, ayant les yeux faibles.
14o—Squire, âgé de 43 ans, jardinier, il a une jambe de bois et est sujet au rhumatisme.
15o—Marie, âgée de 40 ans, négresse de champ.
16o—Anne, âgée de 45 ans, et ses enfants, fille de 8 ans.
17o—Pauline Anna, âgée de 41 ans, hospitalière et cuisinière.
18o—Rose, âgée de 25 ans, domestique de maison et couturière. Elle a un mal chronique à la jambe.
19o—Marie, âgée de 25 ans, domestique de maison, blanchisseuse.

Ces esclaves sont de bons sujets.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque sur la dite propriété les esclaves eux-mêmes, et le paiement d'intérêt, jusqu'à maturité, et en cas de non paiement tout jusqu'au paiement entier. L'acquéreur assumera la paiement des frais de tout comptant.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

Deux terrains dans le Deuxième District. Cinq terrains dans le Troisième District.—Vingt terrains dans la paroisse Jefferson.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI, 27 mars 1862 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

1o—UN GRAND TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Tonti, Ste Anne, Miro et Dumaine. Ensemble avec les améliorations qui se trouvent dessus.

2o—UN GRAND TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Miro, Dumaine, Galvez et St-Philippe. Il est désigné par le No 5.

3o—TROIS TERRAINS situés dans l'îlet No. trente-huit compris entre l'Avenue St-Bernard et les rues Claiborne, Nelle-Orléans et Prosper. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, et 2.

4o—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Broad, Orange, Passage Rousselin et Dorbell. Ils sont désignés par les Nos trente et trente-quatre.

5o—UN TERRAIN désigné par le No. 1, formant l'encoignure de la rue Marigny et du Dubourdieu Pierre et situé dans l'îlet No. 44.

6o—VINGT TERRAINS situés à Bath, paroisse de Jefferson, dans l'îlet No. 56 compris entre les rues Virginia, Virginie et Bath, désignés par les Nos. 10 à 19, 26 à 35.

Le tout d'après des plans qu'on peut voir à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt.

Belle résidence rue Claiborne.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI 29 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Claiborne, Roberts, Kerlerec et Columbus, mesurant 47 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur; ensemble une maison en bois couverte en ardoises. N[illegible] salon, salle à manger, cinq chambres, vestibule, galerie, cuisine, chambres de domestiques, écurie, citernes, puits, etc.; deux salons avec porte à coulisse, dans chacune des chambres, trois chambres à coucher, cabinets, salle à manger, une cuisine avec chambres de domestiques, écurie pour trois chevaux, latrines, citernes, puits et un joli jardin sur le devant de la maison.

Voir le plan à la Bourse.

Condition—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $,700 échéant le 15 décembre 1862, et la balance moitié comptant et le reste à deux ans de crédit en un billet portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Placement avantageux d'une Propriété sur le vieux-Bassin

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 29 MARS 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal.—

UN LOT DE TERRE formant les encoignures des rues St-Claude et St-Pierre, de la promenade Carondelet et de la rue St-Claude, mesurant cinquante-trois pieds deux pouces de face à la rue St-Claude, sur une profondeur et fade de soixante-deux pieds six pouces sur la promenade Carondelet et quarante-sept pieds six pouces sur la ligne du fond s'étendant de la promenade Carondelet à la rue St-Pierre. Ce terrain est formé de deux terrains sur lesquels sont bâties DEUX MAISONS basses en briques, avec un grand terrain sur la promenade Carondelet et une cuisine et un [illegible] [illegible] [illegible] et la rue St Claude. La maison face à la rue St-Claude a un grand magasin au rez-de-chaussée, quatre chambres et une cuisine, deux chambres à la première, et la seconde établie en boulangerie, ayant trois fours; le premier étage a quatre chambres et une salle à manger.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—Un tiers comptant; l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $1,787 0 chacun, en date du 21 avril 1859, à trois et quatre ans, ainsi que des intérêts à 6 p. 100 par an, du 20 avril 1862 jusqu'au paiement définitif, et la balance, moitié comptant et le reste à un an de crédit, en billet portant 8 p. 100 d'intérêt par an de date, et hypothèque.

Jolie maison de résidence.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 29 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues Elmire, Désiré, Amour et Bons-Enfants, mesurant 24 pieds 5 pouces de face à la rue Elmire, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur; ensemble une jolie maison basse, couverte en ardoises, ayant 3 appartements, plafonnés et tapissés, galerie devant, cuisines, &c., &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire.

Bureau de la Compagnie d'assurances mutuelles des Marchands.

21 mars 1862.

AVIS est donné que l'élection annuelle de neuf directeurs, pour l'année en cours, aura lieu au bureau de la compagnie, No 104, rue du Canal, LUNDI 7 AVRIL 1862, de dix heures du matin à une heure de l'après-midi.

CH. LEGASSIER.

VINS ORANGE—50 barils, Bordeaux, [illegible] caisses de vin [illegible], à vendre par AD. COUTURIE.

Chien trouvé.

Trouvé, samedi dernier, dans le Deuxième District, un beau chien de Terreneuve. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. S'adresser dans la rue St-Pierre, No [illegible], entre Claiborne et Robertson.

VENTES A L'ENCAN.

Bottes, Souliers et Habillements.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

AUJOURD'HUI 26 courant à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 62:

Un assortiment de bottes, souliers et brodequins.

AUSSI—Un assortiment d'habillements de coton. Conditions—Comptant.

VENTE SANS RESERVE.

Chapeaux, Bottes, Souliers, Linge fait et Marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 27 mars, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, Nos 65 et 67, rue de la Vieille-Levée—

Un grand assortiment de chapeaux, bottes, souliers et marchandises sèches de saison.

Conditions—Comptant.

Vente pour cause de départ.

PAR M. BARNETT jr., encanteur.

IL sera vendu, mercredi 26 du courant, à 10 heures, au magasin de M. Jouillard, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Louis—

200 paires, de riches. Un bel assortiment de bracelets doublement plaqués, Epinglettes, colliers, boucles d'oreilles et chaînes, velours noir en cartons.

Installations du magasin, comptoir, etc., &c.

Conditions comptant par livraison.

Succession de veuve de Denis Roué—No 18,800.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No 63, Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, le 27me jour du mois de mars 1862, rue Orléans, entre les rues Marais et Villeré, à 10 heures A. M., savoir:

Un lot de MEUBLES.

Vente à l'Encan de Beaux Meubles en Acajou.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

VENDREDI prochain, 28 du courant, à dix heures et demie du matin, il sera vendu sans aucune réserve, sur les lieux, rue Toulouse, entre les rues St Louis et Remparts, No 144, un magnifique lot de meubles, bois de Mt. armoires, lits, sofas, chaises, tables, &c., également, glaces et faïences.

Conditions comptant.

Jolie maison de résidence, rue Gasquet.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, JEUDI 3 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane.

Cette jolie maison de résidence, en briques, No 17 rue Gasquet, entre les rues St-Jean Baptiste et Canal, Frank in et Tremé, ayant trois pièces et maison, avec salon, salle à manger, [illegible] haut à l'étage supérieur et salons, trois chambres, salle de bain, couloir et salle de bal, &c.; une cuisine et chambres de domestiques, cour pavée, citerne, hydrant, &c.

Les membres de la maison principale sont toutes tapissés et les dits chambres ont une grande [illegible] de ces.

Le lot mesure 20 pieds de face à la rue Gasquet, sur 120 pieds de profondeur.

Les terres de suite et les titres de la propriété dans le même acte.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, not. pub.

Propriété de valeur sur l'Esplanade.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur. Bureau rue des Ursulines, No 5.

SAMEDI prochain, 29 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, il sera vendu sans aucune réserve la propriété de valeur suivante, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Amour, Elysian et Craps, ayant quarante pieds de face sur deux cents et quarante-cinq pieds de profondeur, [illegible] ensemble les bâtisses.

Conditions.—Un tiers comptant; et la balance à 12, 18 et 24 mois, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an.

Acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public.

Maison en briques, à étage, dans la rue Mandeville.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI 29 mars 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs—

Un TERRAIN situé dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Moreau, Espagne et Casacalvo, ayant 17 pieds de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison en briques, à étage, ayant salle, chambres, cabinets, cuisine, chambres à domestiques, cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Arthur Ducatel, notaire public.

Terrains près de l'Esplanade.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 29 mars 1862 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Deux beaux lots de terre dans l'îlet renfermé par les rues Port, Grand Route St Jean, la rue Bayou, Fortin, et Campement, a la rue Dauphin le chemin de fer de l'Esplanade. [illegible] [illegible] [illegible] la rue Gentilly [illegible]. Le lot a 100 pieds de face [illegible] et mesurant 200 pieds de profondeur [illegible] à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $400 dû le 8 novembre 1862 [illegible] [illegible] et le reste à 6 pour cent d'intérêt.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

Succession de JOHN DESPREAUX—No 18,800

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 63.

IL sera vendu LUNDI, le 31me jour du mois de mars 1862, à 10 heures A. M., au coin des rues Madison et Levée, à [illegible], en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1862, dossier de la Cour No 18,800, savoir:

Mobilier et Literie, consistant en Cheveux, Equipage, outils, cuivres, &c. Aussi—LE BAIL.

Conditions—comptant.

Succession de J. B. Bourg.

Terrains de valeur dans la ville de Carrollton.

PAR C. SAMORY, Encanteur.

MERCREDI, 26 mars, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, (Vieille Poste) rue Royale en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la ville de la Nlle-Orléans en date du 14 février 1862, et pour le compte de la dite succession—

SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, sur côté Est, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Douze, Treize et Quatorze, dans l'îlet No 23, à l'encoignure de l'Avenue Canal, les rues Cohen, Dublin et Septième, d'après un plan fait par Louis Pilié, arpenteur, le 13 janvier 1835, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, en cette ville. Les dits lots de terre mesurant chacun 30 pieds de face à la dite Avenue Canal, sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs.

VENTES JUDICIAIRES.

Felix Walker vs John Greenwell.—No 14,488.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, et ordonné de vendre en vente publique, je procéderai à vendre le VENDREDI 28 de mars 1862, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre la rue du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété décrite dans le [illegible], savoir:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne.

Le dit terrain est désigné par le No [illegible], suivant un plan de W. Thiberge [illegible], arpenteur, annexé à un acte au rapport de H. B. Cenas, notaire public, en cette ville, en date du 19 décembre 1848, mesurant 22 pieds 11 pouces de façade sur la rue Union, 114 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe, 28 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue Carondelet, et 111 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la [illegible] de la rue Baronne. Le tout y est en [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison à deux étages, à trois étages, et occupée par MM Welch et Baiden, laquelle propriété a passé au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il a faite de John Thornhill, by acte au rapport de J. W. Breedlove, notaire public, en cette ville, en date du 18 de mars 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

JNO. F. WADDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

McCan & Harrell vs Solomon Brown.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 5,688—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre, le lundi 31 de mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, la propriété suivante, savoir:

UNE MACHINE A FAIRE DES VIS, à Alger, rive droite du fleuve Mississippi, près la gare du chemin de fer des Opelousas.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT de la Louisiane—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 17,961—Je certifie par les présentes que le 18 février 1862, jugement a été rendu dans cette cour dans le procès de Mlle Blainie Eleonora vs Gustave Marigny, son mari, dans les termes et chiffres suivants, savoir:—Dans cette affaire, après une adjudication, la cour, considérant que la loi et l'évidence sont en faveur de la demanderesse, il est ordonné, jugé et décrété que jugement en faveur de la demanderesse contre le défendeur, Gustave Marigny, déclarant que la demanderesse est dûment séparée de biens d'avec son mari, et que la demanderesse, Dame Eleonora Blainie, et qu'elle recouvre [illegible] de $[illegible] [illegible] avec intérêt au taux de 5 p. 100 l'an du 12 de octobre 1861 jusqu'au paiement, avec le privilège et par hypothèque conférés par la loi, et que le défendeur paie les frais de la poursuite.

Jugement signé le 14 février 1862.

(Signé) J. SENIMDEZ, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 25 mars de l'année de Notre Seigneur 1861.

E. MICHOT, député greffier.

Succession de Henry B. Kenner—No 18,862

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John F. Harrison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession vacante de feu Henry B Kenner décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons qu'ils pourraient avoir à opposer, pourquoi la prière de l'application ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier.

RHUM!

RHUM de la Louisiane, de notre fabrique, constamment en main.

A vendre par J. & J. PARDOS, 18, Vieille Levée.

GOTTSCHALK & MEUNIER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 38,

Au coin de [illegible], bureau du fond.